

Règlement du prix Jean de la Brète 2024

1- Objet

- Le prix Jean de la Brète consiste en un concours de nouvelles organisé par l'Association des Écrivains et Artistes Paysans (AEAP).
- La somme de 500 euros sera remise au/à la lauréat(e)

2- Conditions

- Le prix est ouvert à tous.
- Une seule nouvelle par participant.
- Le thème de la nouvelle devra être ancré dans le **monde rural passé, présent ou à venir**.
- Le texte proposé devra être inédit et n'avoir jamais été primé.
- La participation est fixée à 12 €.
- Le participant qui aurait plagié assumerait seul les risques encourus.

3- Présentation de la nouvelle

- Format de la nouvelle: A4 (paginé) Word ou pdf
- Longueur de la nouvelle: entre 2000 et 20000 signes graphiques espaces comprises.
- Police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5

4- Anonymat

- Le jury statuera sans connaître le nom des auteurs.
- Au-dessus du titre de la nouvelle figurera **un code choisi par son auteur** :
trois lettres majuscules + trois chiffres accolés Ex : DTL568
Pas de signature ni de signe distinctif.

5- Envoi

- 3 exemplaires agrafés de la nouvelle n'ayant d'autres signes distinctifs que le **code choisi**.
- Le chèque de 12 €, libellé à l'ordre de **AEAP**.
- **Dans une plus petite enveloppe** (enveloppe d'identification) **cachetée** il y aura :
Nom + Prénom
Date de naissance
Adresse complète
Téléphone + **courriel**
+ **Code de la nouvelle**
+ mention datée et signée par l'auteur : **Je m'engage sur l'honneur à respecter le règlement du concours**

Le chèque de 12 €, libellé à l'ordre de AEAP ne doit pas être placé dans l'enveloppe d'identification. Mais dans la grande enveloppe d'envoi avec les 3 exemplaires de la nouvelle.

Cette enveloppe d'identification ne sera ouverte qu'à l'issue des délibérations du jury.

- Les documents (3 exemplaires du texte + chèque + enveloppe d'identification cachetée) devront parvenir à l'adresse :

Michel PONTOIRE – Concours Nouvelle
6 Rue de la Pierre
49000 ANGERS

- avant le 1^{er} février 2024, dernier délai.

- en envoi simple ou lettre suivie. Pas de recommandé.
- Toute candidature qui parviendrait au-delà de cette date serait refusée.
- Tout envoi incomplet sera refusé.
- Une confirmation sera alors adressée au candidat par courriel.

6- Résultats

- Il n'y a qu'un seul lauréat.
- Si le jury ne trouve pas la qualité attendue dans les textes reçus, le prix ne sera pas décerné.
- Le résultat sera communiqué au lauréat courant avril 2024, par téléphone, à l'issue de la réunion du jury et sera publié dans la presse locale.
- Tous les autres participants seront informés par courriel du titre de la nouvelle primée et de l'identité du lauréat.

7- Remise du prix

- Le prix sera remis au lauréat, ou à son représentant, le 5 mai 2024 (jour du salon du livre à Breuil-Bellay - Le lauréat pourra, s'il le souhaite, faire la lecture publique de son texte, sinon elle sera déléguée à un membre du jury.
- Le lauréat recevra le chèque de 500 € et un diplôme original.
- Le lauréat autorise la citation de son nom et la publication de sa photo.

8- Publication

- Un recueil des meilleures nouvelles sera édité avec l'autorisation de leurs auteurs.
- 5 exemplaires du recueil ainsi constitué seront remis aux auteurs des nouvelles retenues.

9- Informations

- Le jury décline toute responsabilité en cas d'envoi égaré.
- Aucune contestation à la délibération du jury ne sera admise.
- Les documents reçus ne seront pas retournés à leurs auteurs. Ils seront détruits.